



# Lettre INFO Parents

- Louvigné du Désert -

*Cantine & temps du midi*

Année scolaire 2021 - 2022



# - Information cantine -

## Période scolaire

200 à 220 enfants des 2 écoles sont accueillis chaque jour

### Lundi-mardi-jeudi-vendredi

4 temps de repas :

11h35-12h15 : école maternelle publique

11h50-12h30 : école maternelle privée

12h30-13h15 : école élémentaire publique

12h45-13h30 : école élémentaire privée

Transport en car pour les écoles maternelles publiques et privées.

Les élèves d'élémentaire font le déplacement à pied :

*prévoir des vêtements adaptés à la météo et  
mettre le nom de votre enfant sur son manteau*

### Mercredi et vacances scolaires

Repas des enfants accueillis à l'ALSH

## Le service de restauration

Les repas sont préparés **sur place** par une équipe :

- Un **chef cuisinier**
- Une **aide cuisinière**
- Une **apprentie**

**2 agents de service** sont présents au restaurant scolaire et **10 animateurs** ou **ATSEM** accompagnent les enfants.

## Commission restaurant scolaire - un travail d'équipe

Depuis un an, une commission d'élus spécialement dédiée au service de restauration travaille en concertation avec le service restaurant scolaire et le service enfance.

Un projet éducatif a été discuté en commission et le personnel prend en compte celui-ci dans l'élaboration des menus (qui sont vus en commission entre chaque période de vacances) et pendant l'animation du temps du midi.

**Petit rappel** : le service de restauration est un service **facultatif** comme la garderie.

Le prix du repas est fixé une fois par an par le Conseil Municipal.

Un repas coûte 6,42 € (chiffre 2020) à la commune.

Un tarif unique est appliqué pour les Maternelles et les Élémentaires pour l'année scolaire 2021/2022 :

Repas régulier : 3,80 €/repas – repas occasionnel : 4,65 €/repas

## Actions déjà mises en place

- > Des menus équilibrés, préparés sur place avec en priorité des produits locaux et de saison (affichés dans les écoles et consultables sur le site internet de la ville).
- > Préparation progressive aux objectifs règlementaires de la loi Egalim (menu végétarien, introduction de produits de qualité, durables et bio signalés par des logos sur le menu).
- > Des animations sur le temps du midi afin de sensibiliser les enfants : au bruit, au gaspillage alimentaire et au savoir vivre ensemble.

## Vivre ensemble nécessite le respect de règles de vie

Pour des raisons de sécurité, de surveillance et de confort au moment du repas et parce que les règles de vie en collectivité peuvent être différentes de celles du cadre familial, un règlement s'impose.

Ainsi, pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement du temps du midi, il est apparu important d'élaborer ce livret de bonne conduite illustré par **Christophe Lazé** et mis en page par le **service communication de la mairie**. Il précise les droits et devoirs de chacun : enfants comme adultes.

Pour permettre à chacun d'en prendre connaissance, ce livret de bonne conduite sera distribué à chaque enfant et sera affiché au restaurant scolaire.

**L'enfant a des droits** : prendre son repas dans de bonnes conditions, être écouté, respecté, sécurisé; il a également **des devoirs, dont le respect de l'adulte** (cf livret de bonne conduite).

**Le personnel s'engage** à être accueillant, respectueux, à être juste dans ses interventions et dans sa façon de réagir à des problèmes de comportement.

## Actions à venir

- > Mettre en place l'inscription via le **PORTAIL FAMILLE** pour mieux gérer les commandes du Chef Cuisinier.
- > Approfondir la gestion du gaspillage alimentaire et la gestion des déchets.
- > Continuer d'améliorer la communication entre les familles et les différents intervenants.
- > Poursuivre les animations.

## Nouveauté de la rentrée 2021-2022

Un **LIVRET DE BONNE CONDUITE** sur le temps du midi et à la cantine pour faire de ce temps un moment agréable, de détente et de partage.



## Une fiche de liaison

Nous avons souhaité créer une fiche de liaison nous permettant de mieux communiquer avec vous sur les événements rencontrés par votre enfant durant les temps en dehors de la classe.

Les informations qui vous seront données peuvent concerner :

- Le comportement de votre enfant (bon ou mauvais) lors du repas, des déplacements ou de la garderie (uniquement pour l'école Marie Lentensorer)
- Le non-respect des règles de bonne conduite
- Ou tout autre point que nous jugerons important de vous communiquer

Vous serez destinataire de cette fiche de liaison au cours de la période scolaire et à chaque fois que l'équipe jugera nécessaire de vous prévenir.

Vous pourrez à votre tour nous transmettre les informations que vous jugerez utiles de nous communiquer. N'hésitez surtout pas à contacter par mail le service restauration pour les problèmes alimentaires et le service enfance pour les remarques sur l'encadrement et l'animation. Une communication efficace, évite et solutionne les malentendus.

Si votre enfant ne respecte pas les règles de bonne conduite, il risquera, si cela s'impose (selon la gravité et la fréquence des faits reprochés), les sanctions suivantes :

- Un **premier avertissement** écrit par le personnel adressé aux parents avec une fiche de réflexion à remplir par l'enfant à retourner signé.
- Un **deuxième avertissement** écrit par le personnel adressé aux parents avec une fiche de réflexion à remplir par l'enfant à retourner signé.
- Un **troisième avertissement** consistera en une convocation des parents en mairie en présence d'un élu.
- Une **exclusion temporaire**, voire définitive du service de restauration ou de garderie.

POUR UN ACTE DE VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE

=

EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE

### - *Contacts* -

**Restauration** : Ronan Coquelin

02 99 98 12 69 – [restaurantscolaire@louvignedudesert.org](mailto:restaurantscolaire@louvignedudesert.org)

**Service enfance** : Fabienne Pittoni

02 99 98 01 50 – [serviceenfance@louvignedudesert.org](mailto:serviceenfance@louvignedudesert.org)